

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL216

présenté par
M. Belot, rapporteur

ARTICLE 44

À l'alinéa 10, supprimer les mots :

« des autorités administratives ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.